**Concours expOse 2021**

Lycée Simone Veil

ODD : N°5 Egalité Homme/Femme

Libre choix sexuel et de contraception

Equipe N°7 : Elodie Jarry, Clément Planade, Laetitia Vizet - 2GATL2

**Libre choix sexuel et de contraception**

**pour toutes et tous d'ici 2030 ?**

**Elodie**

Simone Veil a été transférée étant jeune dans différents camps dont Auschwitz.

Après la guerre, en 1945, elle entame des études de Droit. En 1964, elle entre dans les affaires civiles. En 1974, elle est admise dans le gouvernement de Jacques Chirac sous la présidence de Valéry Giscard D’Estaing en tant que ministre de la santé jusqu’en 1979. La loi Veil est la loi encadrant une dépénalisation de l’avortement en France, elle a été décidée le 17 janvier 1975.

La contraception désigne l’emploi de moyens visant à empêcher qu’un rapport sexuel entraîne une grossesse. Elle est définie par l’organisation mondiale de la santé comme étant l’utilisation d’agents, de dispositifs, de méthodes ou de procédures pour diminuer la probabilité de conception ou l’éviter.

La première pilule contraceptive a été créée en 1956 par le docteur Grégory Pincus.

Il y a plus de 50 ans, les députés français légalisent la contraception. Une loi qui signait une véritable révolution pour les femmes. Leur liberté et leur sexualité mais aussi leur vie quotidienne allaient médicalement être bouleversées.

Si le 20ème siècle est celui de la libération de la femme il ne faut pas oublier les nombreuses lois qui jusqu’aux années 60, les enfermaient dans de véritables carcans. A l'époque, la contraception est passible d'amende et l'avortement de peine de prison. Il faut attendre 1967 pour que le parlement autorise enfin la pilule à entrer dans les foyers français

Le pas suivant est effectué le 4 décembre 1974. Une nouvelle loi autorise alors la délivrance de cette fameuse pilule contraceptive aux mineures sans l’autorisation de leurs parents. La loi garantit également l’anonymat aux jeunes filles et les plannings familiaux la fournissent gratuitement.

Enfin la pilule est remboursée par la sécurité sociale. La loi Veil qui autorise l’avortement est adoptée l’année suivante.

Les années passant, la pilule fera peu à peu sa petite place dans la trousse de toilette des femmes désireuses de contrôler leurs corps, de choisir le moment d’avoir des enfants et de vivre pleinement et sans risque de grossesse une sexualité épanouie.

**Clément**

La contraception est apparue le 28 décembre 1967 avec la Loi Neuwirth.

Ce n’est qu'à partir de 1979 que des essais de contraception hormonale masculine commencent à apparaître en France.

Depuis les années 2000, la vasectomie est une méthode de stérilisation masculine. C’est une opération mineure qui consiste à couper et bloquer les canaux déférents qui transportent les spermatozoïdes à partir des testicules. Elle est légale en France.

Cependant, geste simple ne nécessitant pas d’hospitalisation, elle reste marginale dans notre pays alors qu’elle est beaucoup plus courante dans les pays anglo-saxons : au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, 15 à20 % des hommes ont recours à la vasectomie

Dans le cas d’une prise de risques, il est possible de bénéficier du traitement post-exposition (TPE) qui vise à réduire les risques de contamination par le VIH.

**Laetitia**

L'attirance sexuelle ou émotionnelle que l’on éprouve pour une autre personne, qu’elle soit ou non du même sexe que soi est aujourd'hui reconnue.

Tous les garçons et toutes les filles ont le choix de leurs orientations sexuelles sans que les autres personnes ne les jugent pour autant. Il est tout à fait normal de se questionner et d’être en résistance vis-à-vis l'évidence de son attirance et aux changements qui pourront se faire.

L’acceptation de son orientation est aussi une démarche progressive et personnelle qui est variable dans le temps. Pour la majorité, la période de la puberté, riche en questionnement et en explorations, permettra de confirmer leur appartenance pour une orientation sexuelle. Pour d’autres, cela pourrait s’affirmer un peu plus tôt ou un peu plus tard et pour certains cela ira même après s’être mariés et avoir eu des enfants.

Beaucoup de personnes qui sentent en elles une attirance pour le même sexe ou pour les deux sexes à la fois se posent la question : Est-ce que je suis normal(e) ?

On est élevé dans une société où quand on parle ou qu’on montre un couple, il s’agit d’un couple hétérosexuel. Du coup, la publicité, les films, nos repères familiaux et historiques, nous donnent l’impression qu’être normal(e), c’est forcément être hétéro.

Alors quand on est homosexuels ou bisexuels, et qu’on ne rentre pas dans la case, on peut se sentir à l’écart et en souffrir.

En 1791, le nouveau Code pénal abandonne le crime de sodomie entre adultes consentants. En revanche, la loi ne reconnaît pas pour autant l’homosexualité, car les homosexuels peuvent être poursuivis sous d’autres incriminations.

Ce n’est qu’en 1981, que la France retire l’homosexualité de la liste des maladies mentales. Il a fallu 9 ans, en 1990, pour que l’OMS, l’Organisation Mondiale de la Santé, retire également l’homosexualité de la liste des maladies.

Le 4 août 1982, la loi française supprime toute pénalisation de l’homosexualité impliquant des personnes de plus de 15 ans.

François Hollande, candidat à la présidence de la République s’engage au droit du mariage et à l’adoption aux couples de même sexe.

Avec la loi du 17 mai 2013 sur le mariage pour tous, la France est devenue le 9e pays européen et le 14e pays au monde à autoriser le mariage homosexuel. Cette loi a ouvert de nouveaux droits pour le mariage, l'adoption et la succession, au nom des principes d’égalité et de partage des libertés. En 2014, les mariages de couples de même sexe ont représenté 4% du total des unions.